

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 007-6737/19/BM

■ Approbation d'une convention de mise à disposition gratuite de moyens logistiques et humains avec l'association Latinissimo Fiesta des Suds MET 19/12479/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Latinissimo Fiesta des Suds, association régie par la loi de 1901, a pour objet de promouvoir, accueillir, organiser, diffuser les cultures traditionnelles et contemporaines sous toutes ses formes et expressions, entre autres, la musique, la peinture, les arts graphiques, le cinéma, la photographie, la poésie, les vidéogrammes, les sciences humaines, sociales et économiques d'origines multiples qui ont enrichies ou qui enrichissent le sud de leurs influences et notamment les cultures d'origines latines et méditerranéennes.

Depuis 1992, l'association Latinissimo Fiesta des Suds se veut un laboratoire des tendances qui porte la culture au centre de ses priorités. Elle a investi, tout au long de son existence, de façon novatrice, de nouveaux territoires devenus par la suite des pôles incontournables de la ville : Grands Docks de la Joliette, au J 4, à la Manufacture de Tabac, Dock des Suds d'Arenc... Ce parcours raconte une histoire, celle d'un patrimoine portuaire, il raconte la transformation de la Ville et d'un quartier, il a créé un nouvel esprit et remplit un rôle fondamental, celui de générer des moments de rencontre, de fête et de vie dans la ville.

Porteuse notamment du festival La Fiesta des Suds, l'association Latinissimo Fiesta des Suds défend l'idée de la proximité, du mélange des publics et des cultures, tout comme celle de la création artistique au service des habitants et de son territoire. Défricheur et passeur des nouvelles musiques d'ailleurs, son histoire est inscrite dans celle de la ville. Ainsi, ce sont plusieurs générations de la population marseillaise

Signé le 26 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 02 octobre 2019

qui connaissent le festival.

En 3 nuits et un after, plus de 35.000 spectateurs assistent à cette manifestation atypique dans le décor majestueux de l'esplanade du J4 et celui hors-norme du Dock des Suds où se produisent plus de 150 artistes. Alternant les têtes d'affiche explosives et les découvertes musicales, les déambulations fiévreuses et l'atmosphère exaltante des villes du Sud en fête, la Fiesta des Suds s'affirme, depuis un quart de siècle, comme un événement incontournable à Marseille, à renommée nationale.

L'association Latinissimo Fiesta des Suds organise du 10 au 12 octobre la 28ème Fiesta des Suds.

Afin d'apporter son soutien et faciliter l'organisation de cet évènement culturel de grande envergure, la Métropole met gratuitement à la disposition des organisateurs l'ensemble des moyens logistiques et humains dont elle dispose : propreté, domaine portuaire, espace public, mobilité, communication.

Le coût et valorisation de l'ensemble de ces moyens s'élève à 85 327,96 euros TTC.

La convention annexée au présent rapport fixe les conditions de mise à disposition de ces moyens.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le rôle joué par cette association dans le rayonnement et l'attractivité du territoire.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Latinissimo Fiesta des Suds.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Grands Evènements Métropolitains
Handicap

Martine CESARI